ID: 077-217702158-20240124-002024\_012-AU

DÉPARTEMENT six

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 2024 012

## Arrondissement de TORCY

<u>Objet</u>: Contrat nettoyage des vitres des bâtiments communaux avec la société Service Nettoyage Entretien.

## Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 02020\_06 portant délégation du conseil municipal au maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2212-22 du Code Général des Collectivités Territorial,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la proposition de contrat du 10 janvier 2024 relative au nettoyage des vitres des bâtiments communaux.

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

#### Décide :

**Article 1:** D'accepter et de signer le contrat proposé par la société SARL groupe JPC Invest France sise 5, allée du Clos Charon 77600 Guermantes, concernant le nettoyage des vitres de l'ensemble des bâtiments communaux. Le montant annuel s'élève à huit mille quatre-vingt-cinq euros et soixante centimes TTC (8085,6€ TTC).

**Article 2:** Le contrat prévoit un seul nettoyage dans l'année. L'intervention est à caler avec le service Entretien Ménager, en fonction de l'occupation des divers bâtiments. La durée du contrat est d'un an, non renouvelable.

Article 3: La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le



ID: 077-217702158-20240124-002024\_012-AU

de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame le Comptable assignataire
- La société Service Nettoyage Entretien

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 24 janvier 2024 Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN